

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 18**

**Nombre de conseillers
présents : 13**

Nombre de votants : 16

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 11 AVRIL 2024 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Avril 2024

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, DARSAUT Jean-Paul, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, BENETEAU Patrick, DOURTHE Jean-Michel

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Didier LARTIGUE ayant donné un pouvoir à Monsieur Cédric BARROUILLET, Madame Marie-Christine CAZENAVE ayant donné un pouvoir à Monsieur Pierre SALLES, Madame Marie LATASTE ayant donné un pouvoir à Monsieur Philippe CABANNES

Absents : Monsieur Benjamin BARROUILLET, Madame MIRAMON Maylis

Secrétaire : Madame CASINI Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte de gestion 2023 du budget principal
- 2) Vote du compte administratif 2023 du budget principal
- 3) Affectation du résultat du budget principal
- 4) Vote du budget primitif 2024
- 5) Vote des taux d'imposition année 2024
- 6) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 Mars 2024

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20240411_01DEL : Vote du compte de gestion 2023 du budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°20240411_02DEL : Vote du compte administratif 2023 du budget principal

VOYE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	532 718,25
	Réalisé :	388 683,51
	Reste à réaliser :	123 900,00
Recettes	Prévu :	870 163,58
	Réalisé :	308 056,71
	Reste à réaliser :	12 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 458 683,80
	Réalisé :	904 942,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 458 683,80
	Réalisé :	1 581 383,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-80 626,80
Fonctionnement :	676 441,26
Résultat global :	595 814,46

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°20240411_03DEL : Affectation du résultat du budget principal

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	161 038,70
- un excédent reporté de :	515 402,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	676 441,26
- un déficit d'investissement de :	80 626,80
- un déficit des restes à réaliser de :	111 900,00
Soit un besoin de financement de :	192 526,80
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	676 441,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	192 526,80
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	483 914,46
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	80 626,80

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°20240411_04DEL : Vote du budget primitif 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 390 002,21

Recettes : 811 388,47

Fonctionnement

Dépenses : 1 480 537,12

Recettes : 1 480 537,12

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	513 902,21	(dont 123 900,00 de RAR)
Recettes :	823 388,47	(dont 12 000,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 480 537,12	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 480 537,12	(dont 0,00 de RAR)

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°20240411_05DEL : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

La commission « Finances » propose la présentation du budget primitif 2024 sans augmentation des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

•**DÉCIDE** de fixer les taux pour 2024, comme suit :

- **Taxe foncière bâti : 34.19 %** comprenant le taux départemental
- **Taxe foncière non bâti : 45.90 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,65%**

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission culture : Madame Marie-Hélène DELARUE liste les prochaines manifestations :

- 13 Avril 2024 : Concert à la chapelle Saint-Orens avec le groupe Miksi en partenariat avec le Café Music de Mont de Marsan
- 19 Avril 2024 : Rencontres de Saint-Perdon sur le thème « Les Montoises célèbres au fil des rues »
- 24 Avril 2024 : Tournoi intercommunal E-sport à la médiathèque pour les jeunes de 11 à 18 ans

Madame Marie-Hélène DELARUE annonce également qu'une séance de théâtre est prévue pour le mois d'octobre.

CCAS : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vendredi 12 Avril 2024, le CCAS se réunira pour présenter le compte administratif 2023 et voter le budget 2024.

Commission vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET indique que le Comité des Fêtes de Saint-Perdon organise le dimanche 05 Mai 2024 la fête du printemps des traditions au Caloy. Plusieurs animations seront proposées tout au long de la journée.

Monsieur Cédric BARROUILLET informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire les membres de l'association Mont 2 roues. Cette association souhaite promouvoir la circulation à vélo sur l'agglomération en proposant des ateliers de réparation de vélos, de prévention et de sécurisation. Il a été convenu qu'un stand serait proposé lors du marché mensuel du 05 Mai 2024.

Commission éducation : Madame Élodie DUDON signale que le voyage prévu à Lisbonne par l'espace ados a été annulé en raison des coûts trop importants.

Madame Élodie DUDON fait le compte rendu de l'évaluation de l'école qui a eu lieu le 29 Mars en présence de trois évaluateurs. Les intervenants ont souhaité rencontrer l'élue en charge des affaires scolaires dans le but d'échanger sur le fonctionnement quotidien de l'école mais aussi d'expliquer les interactions école/mairie/agglomération.

Madame Élodie DUDON explique qu'un retour de l'évaluation est prévu prochainement.

Commission communication : Monsieur Cédric BARROUILLET relance les élus concernant la rédaction du prochain flash infos.

Commission personnel : Monsieur Philippe CABANNES informe que l'arrêt de travail concernant l'accident de travail de l'agent technique a été prolongé jusqu'au 09 Juin 2024 avec une possibilité de reprise à temps partiel thérapeutique à compter de septembre 2024.

Monsieur le Maire souhaite faire part de la décision de la commission « Finances » et du bureau municipal de demander la prolongation d'une année supplémentaire de la mise à disposition par l'ESAT de Nonères de l'agent technique en charge des espaces verts.

Commission travaux : Monsieur Philippe CABANNES annonce que les travaux de peinture du fronton dureront 3 semaines. Il demande à Monsieur Cédric BARROUILLET de déterminer la date d'intervention de façon à ne pas perturber le calendrier des matchs de pelote basque.

INFORMATIONS DIVERSES

Terrain de football : Monsieur le Maire signale qu'il a pris un arrêté municipal pour interdire l'accès au terrain d'entraînement de football jusqu'au 15 Mai 2024.

Concours photos 2024 : Le conseil municipal a décidé d'organiser le concours photos une année sur deux. Le prochain concours aura donc lieu en 2025.

Dépôts sauvages : Monsieur le Maire rapporte que les agents du services techniques sont souvent confrontés à des dépôts sauvages.

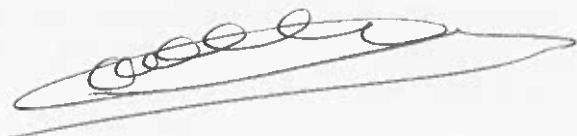
Journée citoyenne : La date retenue pour la journée citoyenne est le Samedi 04 Mai 2024 de 8h00 à 12h30. Cette matinée s'articulera autour de plusieurs ateliers préparés et animés par les agents du service technique.

Médecin : Monsieur le Maire rappelle que les élus du Conseil Municipal se mobilisent toujours pour trouver un médecin. Madame Sandrine CASINI avait rencontré lors du salon des maires une entreprise qui propose des bornes médicalisées. Monsieur le Maire propose de réfléchir à cette alternative qui pourrait permettre de vérifier s'il existe une vraie demande et constituer une patientèle valorisable.

Mont de Marsan Agglomération : Monsieur le Maire et Madame Sandrine CASINI évoquent que le budget de Mont de Marsan Agglomération a été voté le 28 Mars 2024 à la majorité (29 voix pour, 7 contre et 20 abstentions).

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

